



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
03/04/2023
Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie au Foyer Rural en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Christian SORTON, Stéphany SALSI, Corinne ZAETTA, David BRU, Fabien LOBJOIT, Jean-Claude SILLET.

Pouvoirs : Philippe AUBIER donne pouvoir à Corinne ZAETTA, Marcel FAILLIOT donne pouvoir à Christian SORTON et Christophe COUVREUR donne pouvoir à Jean-Claude SILLET.

Secrétaire de séance : Corinne ZAETTA.

DELIBERATION
N° 2023/03/06

OBJET :

Affectation de résultat :
budget principal

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 11 avril 2023, le compte administratif 2022 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **168 458,63 €**,

Considérant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution positif de : **38 450,44 €**

Un solde de restes à réaliser de : **- 45 000,00 €**

Entraînant un besoin de financement s'élevant à **6 549,56 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget 2022 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 133.459,00 €,

-DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget principal de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) 6.549,56 €

(financement de la section d'investissement)

Report en section de fonctionnement 161 909,07 €

(ligne 002 en recettes)

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Branscourt

Le : 17 Avril 2023

Le Maire

Pierre LHOTTE.

